



Reims Neuville

1 Rue Francis Garnier – CS 70045 – 51721 REIMS

Fiche à compléter et à remettre aux organisateurs du vide-greniers
à retourner par voie postale accompagnée du règlement par chèque et d'une photocopie de
votre pièce d'identité à l'adresse ci-dessus. Ou à rendre directement à l'accueil du magasin
avec règlement possible sur place en espèces, chèques ou CB

En application des dispositions du Code pénal imposant aux responsables associatifs organisateurs d'un vide-greniers de tenir à jour un registre permettant l'identification des vendeurs (article 321-7, al.2 et 3, et art. R321-9R321-10 et R321-11), nous vous remercions de bien vouloir nous remettre la présente fiche dûment complétée, et de nous présenter la pièce d'identité mentionnée ci-dessous.

Coordonnées du vendeur :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Pièce d'identité :

Carte d'identité : numéro délivrée le
par.....

Passeport : numéro délivrée le
par.....

Permis de conduire : numéro délivrée le
par.....

Réservation : **1 place de parking 5€**

2 places de parking 8€

Attestation : Je soussigné, (nom et prénom), souhaitant
participer au vide grenier, organisé par **cora reims neuville**, le lundi 10 juin 2019 :

- Certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente lors de la présente manifestation et atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à le

Signature :



VIDE GRENIER du 10 juin 2019 sur le parking

Règlement

**(Réservé aux personnes majeures,
Vide grenier non ouvert aux professionnels)**

1/ L'exposant reconnaît avoir pris connaissance, au moment de son inscription, du règlement, et toute inscription vaut acceptation des présentes conditions sans aucune réserve.

2/ Vide-grenier ouvert à tous les particuliers, dans la limite des places disponibles à savoir :

1 Place de parking pour 5€ ou 2 places de parking pour 8€

3/ La réservation ferme ne sera validée qu'après encaissement du règlement et acceptation du présent règlement dûment complété. **Aucune réservation ne pourra être effectuée sans le règlement de l'emplacement. Un « coupon-reçu » de paiement sera donné à chaque exposant et sera à garder impérativement par celui-ci pour preuve du règlement. Sans ce reçu, CORA considérera que le paiement n'a pas été effectué.**

4/ Toute personne participant à la brocante pourra effectuer son installation de **6h à 7h30**. La vente au public s'effectuera de **7h30 à 17h30**.

5/ Les véhicules autorisés sont des V.L, camionnettes.

Les véhicules qui seront garés sur l'emplacement ou sur les places de stationnement réservées au vide grenier, ne devront en aucun cas circuler entre 7h30 et 17h30, sauf cas de force majeure. (Si l'exposant souhaite quitter plus tôt que 17h30, il devra se garer à l'extérieur du vide grenier)

6/ Seules les personnes inscrites et un invité au choix auront le droit d'être sur le stand attribué.

7/ En cas d'annulation par l'exposant, un remboursement sera effectué jusqu'à 6 jours avant l'évènement c'est-à-dire le mardi 04 juin inclus. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé.

8/ Quelles que soient les conditions climatiques, aucune demande de remboursement ne sera acceptée dans le délai indiqué au point n°7.

9/ Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols. Ils ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs pour toute dégradation éventuelle.

10/ Afficher les prix de tous les objets qui seront mis en vente.
(dans le respect de l'article L 113-3 du code de la consommation).

11/ Ne pas salir ni dégrader le lieu du vide grenier. Des poubelles seront mises à disposition à l'entrée de la zone.

12/ Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés. Il est interdit de vendre des animaux, des armes, de l'alimentation (nourriture, boissons), des CD gravés, des objets neufs ayant été achetés uniquement pour cette occasion. **Le comité organisateur est seul juge et peut même procéder à l'exclusion, à l'aide de autorités si besoin est.**

13/ L'exposant doit déclarer sur l'honneur ne pas être commerçant(e) et à vendre à titre exceptionnel à ce genre de manifestation (**document ATTESTATION SUR L'HONNEUR à compléter et signer**).

14/ Toute déclaration frauduleuse serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à l'encontre de l'exposant.

Ci-dessous les risques encourus en cas de non-respect des lois :

Toute fausse déclaration est légalement punissable en vertu des articles 441-1 et suivants du code pénal.

L'article 441-7 du code pénal prévoit une peine d'1 an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

Les articles 321-1 et suivants du code pénal prévoient des peines D'emprisonnement de 5 à 10 ans et des amendes de 375 000€ à 750 000€ pour toute situation de recel caractérisée.

Les articles L 324-9, L324-10 et L362-3 du code du travail prévoient une Peine de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende pour travail Illégal par dissimulation d'activité.

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas cette réglementation.

Nom et Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Adresse e-mail :	
Téléphone :	

Certifie avoir pris connaissance de ce règlement et s'engage à le respecter.

A REIMS, le

Signature :

Les informations et données nominatives recueillies par Cora sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nous permettant de prendre en compte votre participation à la Brocante et si vous cochez la case ci-contre () de vous informer de l'actualité de notre société et de nos offres commerciales et/ou de celles de nos partenaires, ainsi en cochant la case ci-contre () de recevoir des informations et/ou offres commerciales directement de nos partenaires.

L'absence de réponses aux questions facultatives n'a aucune conséquence, elles nous permettent seulement de mieux vous connaître. Certaines données pourront être transmises à des prestataires qui réaliseront certaines opérations techniques pour le compte de Cora. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande par e-mail à rn@cora.fr ou par courrier à : Cora, 1 rue Francis Garnier 51100 Reims